



Remise commerciale à régulariser

Par **jess1601_old**, le **04/10/2007 à 14:23**

En décembre 2005, j'ai acheté un coffret mobile, sur ce coffret, 30 euros m'ont été remboursé en avril 2006, remise commerciale à l'époque, faite par réclamation.
Ensuite cette remise commerciale, comme inscrite sur les factures, a continué jusqu'en août 2007, par erreur du service client.
Auparavant je leur en avait fait part, ceux-ci m'ont répondu que c'était une remise commerciale, donc je me suis pas trop posé de questions.
Aujourd'hui, j'arrive bientôt à échéance de mon contrat et le service contentieux me réclame la remise commerciale, soit 350 euros, 12 mois à 30 euros.
Maintenant je souhaiterais savoir, s'ils sont en droit de réclamer une remise commerciale ? est-ce qu'elle n'est pas acquise ?
Ils me tiennent responsable alors que c'est le service client qui l'a faite, et je leur en ai parlé mais il ne m'ont pas écouté.
Merci d'avance pour vos réponses.